

Description

[0001] La présente invention concerne un matériau spécialement conçu pour la réalisation d'un couvre-livre de forme sensiblement rectangulaire adapté à une certaine gamme de formats de livres, sachant que, dans le présent texte, le terme « couvre-livre » a une portée générale, comprenant notamment les protège-cahiers ou autres applications similaires et que de même le terme rectangulaire n'est pas restrictif à la forme géométrique du rectangle mais comprend tout format apparenté, notamment carré, apte à recouvrir trois faces d'un élément tridimensionnel du type livre.

[0002] La protection d'un livre, notamment scolaire, est réalisée en recouvrant les faces extérieures de la couverture du livre, à savoir les deux plats et le dos, d'un matériau de recouvrement suffisamment solide, par exemple papier kraft ou matière plastique. Pour effectuer ce recouvrement, l'utilisateur prend une feuille dudit matériau, ayant une dimension plus importante que le format du livre, dispose le livre à plat et ouvert de manière centrale sur la feuille et par des opérations de découpe et de pliage forme des rabats venant vers la face intérieure des plats du livres. Ces rabats sont de préférence fixés entre eux par un ruban adhésif ou éventuellement avec la face intérieure du plat de la couverture, de manière à ce que le couvre-livre reste en place.

[0003] Afin de faciliter le travail de l'utilisateur, on a déjà proposé par le document US.3,297,341 un matériau pour couvre-livre, de forme sensiblement rectangulaire, qui est constitué par la superposition d'une première feuille dite de recouvrement dont la face envers est revêtue d'un adhésif, de préférence sensible à la pression, et d'une seconde feuille dite protectrice, dont la face envers est appliquée de manière détachable sur ledit adhésif; la feuille protectrice comporte une multiplicité de prédécoupes, parallèles aux deux côtés opposés du rectangle correspondant à la hauteur du livre à recouvrir, délimitant un grand nombre de bandes dans ladite seconde feuille. Dans l'exemple préféré qui est décrit et illustré dans ce document antérieur, il y a cinq prédécoupes (30,31), à savoir une prédécoupe centrale (30) et quatre prédécoupes latérales (31) disposées symétriquement par rapport à la prédécoupe centrale (30); lesdites cinq prédécoupes délimitent six bandeaux (A, A, B, B, C, C), répartis de part et d'autre de la prédécoupe centrale (30). Pour la mise en place de la feuille de recouvrement sur le Jivré, l'utilisateur commence par couper dans le matériau pour couvre-livre pour délimiter les rabats (E, F, G) destinés à venir sur les faces internes des plats (12, 13) du livre; plus précisément il réalise de part et d'autre de la prédécoupe centrale (30) quatre entailles en V délimitant deux portions inférieure et supérieure (J, L), chacune prologéant le dos du livre. Ensuite l'utilisateur détache totalement un premier bandeau latéral (A droit), adjacent de la prédécoupe centrale (30), de la feuille protectrice, et partiellement

le second bandeau latéral (A gauche) uniquement selon les portions J et L, replie l'une vers l'autre les deux portions J et L de la feuille de recouvrement, positionne le livre avec son dos qui est centré selon la prédécoupe centrale (30) à cheval sur le second bandeau latéral (A gauche) de la feuille protectrice et sur la zone adhésivée de la feuille de recouvrement dégagée du premier bandeau latéral (A droite). La moitié du dos du livre est alors collée sur la feuille de recouvrement (figure 6). Il détache ensuite le reste du second bandeau latéral (A gauche) pour le collage de la seconde moitié du dos du livre. Il détache un bandeau médian (B gauche) de la feuille protectrice, colle la face adhésivée ainsi dégagée de la feuille de recouvrement sur une partie du premier plat (12) du livre, détache le troisième bandeau latéral (C gauche) de la feuille protectrice, colle le reste du premier plat (12) du livre sur la feuille de recouvrement, remplit les portions inférieure, supérieure et latérale de la feuille de recouvrement pour former des rabats (E, F, I) collés sur la face interne du premier plat (12) du livre. Il procède ensuite de la même manière pour le second plat (13) du livre.

[0004] Ce mode opératoire, lié à la structure du matériau pour couvre-livre, présente des inconvénients. Pour le collage du dos du livre sur la face adhésivée, il faut nécessairement que l'utilisateur soulève au moins en partie le dos du livre du support sur lequel le matériau est appliqué pour réussir à dégager le second bandeau latéral (A gauche) (figure 6). Lors de ce soulèvement il peut éventuellement se former des plis, notamment du fait que le dos du livre n'est alors collé sur la feuille de recouvrement que dans sa partie centrale puisque les deux portions L et J sont rabattues sur les zones supérieure et inférieure du dos du livre et occulte l'adhésif. Même si la force nécessaire pour le retrait dudit second bandeau latéral n'est pas très importante, elle existe néanmoins et si le livre n'est pas bien appliqué sur le support, il peut y avoir à l'occasion du retrait un pivotement du matériau couvre-livre préjudiciable au bon positionnement de la feuille de couverture. Par ailleurs ce mode opératoire est long et complexe.

[0005] Le but que s'est fixé le demandeur est de proposer un matériau couvre-livre qui pallie les inconvénients précités.

[0006] Ce but est parfaitement atteint par le matériau pour couvre-livre qui de manière connue par le document US.3,297,341, de forme sensiblement rectangulaire, est constitué par la superposition d'une première feuille dite de recouvrement dont la face envers est revêtue d'un adhésif, de préférence sensible à la pression, et d'une seconde feuille dite protectrice, dont la face envers est appliquée de manière détachable sur ledit adhésif, la feuille protectrice comportant des prédécoupes parallèles aux deux côtés opposés du rectangle correspondant à la hauteur du livre à recouvrir délimitant des bandes dans ladite seconde feuille.

[0007] De manière caractéristique, selon une première version, la feuille protectrice comporte une seule

prédécoupe délimitant une bande pour la couverture d'un premier plat et une bande unique pour la couverture du dos et du second plat du livre.

[0008] De manière caractéristique, selon une seconde version, la feuille protectrice comporte deux prédécoupes délimitant une bande pour la couverture d'un premier plat, une bande pour la couverture du dos et une bande pour la couverture du second plat.

[0009] La notion de couverture d'un plat du livre comprend non seulement le recouvrement de la face extérieure dudit plat mais également la formation des rabats sur la face interne dudit plat.

[0010] Le petit nombre, limité à une ou deux, de prédécoupes dans la feuille protectrice simplifie le processus de fabrication du matériau couvre-livre et également le mode opératoire de mise en place de la feuille de recouvrement sur le livre. De plus, grâce à la disposition retenue pour la ou les deux prédécoupes, le positionnement et le collage du dos du livre se font en une seule opération, sans risque de formation de plis comme c'était le cas dans le matériau pour couvre-livre du brevet US.3,297,341.

[0011] Avantagusement l'adhésif sensible à la pression est un adhésif repositionnable ou enlevable, c'est-à-dire un adhésif qui peut être retiré sans dommage pour la couverture du livre après un temps limité (repositionnable) ou illimité (enlevable).

[0012] S'agissant d'un adhésif repositionnable, si l'opérateur fait une fausse manoeuvre lors de la mise en place du couvre-livre, il peut décoller la feuille de recouvrement adhésivée pour repositionner ensuite le livre convenablement.

[0013] S'agissant d'un adhésif enlevable, son intérêt principal concerne le marché des couvre-livres pour livres scolaires; grâce à ce type d'adhésif, il est possible de changer le couvre-livre en cas de dégradation par l'utilisateur précédent, sans préjudice pour l'intégrité du livre.

[0014] La largeur de chaque bande formée dans la feuille protectrice est fonction de la configuration du livre, pour une gamme de formats déterminés. Le matériau de l'invention a une largeur totale L (qui correspond à la somme des largeurs des deux plats, du dos du livre et de deux rabats) donnée. Dans le cas de deux bandes de largeur I_1 et I_2 , on a de préférence I_1 compris entre 0,6 et 0,55L et I_2 compris entre 0,4 et 0,45 L. Dans le cas de trois bandes, la bande centrale a une largeur d qui est comprise entre 0,05 et 0,3 L, les deux autres bandes, latérales, ayant la même largeur.

[0015] De préférence la bande centrale de la feuille protectrice présente des lignes visibles de repérage transversales et / ou obliques. Les lignes de repérage transversales sont destinées à faciliter le placement centré du dos du livre, de façon symétrique par rapport au matériau. Quant aux lignes de repérage obliques, elles sont destinées à faciliter le tracé des découpes pour former les rabats. Il peut s'agir de lignes pré-imprimées sur la face endroit de la feuille protectrice ou éventuel-

lement sur la face envers si la feuille est transparente ou translucide.

[0016] La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va être faite de deux exemples de réalisation d'un matériau couvre-livre et de leur mise en place, illustré par le dessin annexé dans lequel :

- la figure 1 représente en perspective le matériau du premier exemple ainsi que le livre à recouvrir,
- la figure 2 illustre l'étape de traçage des lignes de découpe selon les côtés opposés des bords du livre,
- la figure 3 représente l'étape de découpe,
- la figure 4 représente l'étape de retrait de la bande centrale de la feuille protectrice,
- la figure 5 représente la mise en place du couvre-livre sur le dos du livre,
- la figure 6 représente l'enlèvement d'une bande latérale de la feuille protectrice,
- la figure 7 représente la mise en place du couvre-livre sur l'un des plats de la couverture du livre et les découpes de coins pour former les rabats,
- la figure 8 représente l'étape de retournement,
- la figure 9 représente l'étape de pliage et fixation des rabats,
- la figure 10 représente le livre revêtu de son couvre-livre,
- la figure 11 est une représentation schématique en plan du matériau du premier exemple à trois bandes, dont la bande centrale de la feuille protectrice comporte des lignes de repérage transversales et obliques,
- et la figure 12 est une représentation schématique en plan du matériau du second exemple à deux bandes.

[0017] Selon le premier exemple de réalisation, le matériau 1 est destiné à recouvrir le livre 2, plus précisément à être placé sur l'extérieur de la couverture 3 du livre, qui se compose du dos 4 et des deux plats 5, 5'.

[0018] Ce matériau 1 est constitué par l'assemblage de deux feuilles, à savoir une première feuille 6 dite de recouvrement dont la face envers 6a est revêtue d'un adhésif 7 sensible à la pression et une seconde feuille 8 dite protectrice qui est dans un matériau anti-adhérent ou dont la face envers est revêtue d'un matériau anti-adhérent. Dans l'assemblage le matériau anti-adhérent de la feuille protectrice 8 est appliqué contre l'adhésif sensible à la pression 7 de la feuille de recouvrement 6.

[0019] Les deux feuilles 6, 8 ont la même dimension et sont de forme rectangulaire, de largeur L et de hauteur h, correspondant à un format ou une gamme de formats de livre 2. De manière caractéristique la feuille protectrice 8 comporte deux découpes 9, parallèles entre elles et parallèles aux deux petits côtés 10 du rectangle, lesdites découpes 9 étant disposées symétriquement de part et d'autre de l'axe DD' du matériau 1,

étant écartées l'une de l'autre d'une distance d . Le rapport entre cette distance d et la largeur L du matériau 1 est de l'ordre de 0,05 à 0,3.

[0020] Les deux découpes 9 délimitent dans la feuille protectrice 8 trois bandes, à savoir une bande centrale 12 et deux bandes latérales 13, 13'.

[0021] Les deux découpes 9 sont de préférence totales c'est-à-dire qu'elles s'étendent sur toute la hauteur h de la feuille protectrice 8 entre les deux grands côtés 11 du rectangle. Elles peuvent être cependant être partielles pour autant qu'elles permettent le détachement facile de la bande centrale 12 par rapport aux deux bandes latérales 13, 13', et son enlèvement de la feuille de recouvrement 6 dans l'assemblage.

[0022] La mise en oeuvre du matériau 1 pour couvrir le livre comporte les étapes suivantes, qui sont illustrées aux figures 1 à 10. L'utilisateur place le matériau 1 sur un support plan, la face endroit de la feuille protectrice 8 étant apparente (figure 1). Il applique le livre 2 sur la feuille protectrice 8, plus précisément il applique le dos 4 du livre 2 de façon sensiblement centrée sur la bande centrale 12 de la feuille protectrice 8. Il est aidé en cela par la présence des deux découpes 9, les arêtes formées entre le dos 4 et les plats 5, 5' de la couverture 3 du livre 2 devant être parallèles aux deux découpes 9 et à égales distances de celles-ci. Le centrage du livre 2 doit également se faire par rapport aux grands côtés 11 du matériau 1. Une fois le dos 4 du livre positionné sur la bande centrale 12, l'utilisateur trace des lignes de repérage 14 sur la feuille protectrice 8, pour marquer l'emplacement des bords supérieur 15 et inférieur du dos 4 du livre et également pour marquer les lignes obliques de découpe en vue de former les rabats 16. Après avoir enlevé le livre 2, l'utilisateur découpe les deux feuilles 6, 8 assemblées selon les lignes 14 de repérage qu'il vient de tracer (figure 3) et il retire les portions excédentaires 16 qui, dans l'exemple illustré, ont une forme de trapèze isocèle.

[0023] L'utilisateur détache la bande centrale 12 de la feuille protectrice 8, détachement qui peut intervenir grâce à la présence des deux découpes 9 (figure 4). Il dégage ainsi une zone centrale 17 de la face envers 6a de la feuille de recouvrement 6, revêtue de l'adhésif sensible à la pression 7. Il reprend le livre 2 et repositionne le dos 4 de celui-ci dans la même position qu'il avait adoptée lors du tracé des lignes de repérage 14 (figure 5). Il détache de l'assemblage une première bande latérale 13 en sorte de dégager la face envers 6a de la feuille de recouvrement sur laquelle était appliquée cette bande latérale 13 (figure 6). Il fait pivoter le livre 4 en sorte que le plat 5, en regard, vienne s'appliquer sur la dite face envers 6a ainsi dégagée. Il découpe en oblique (figure 7) les angles 18 de la feuille de recouvrement 6, selon les deux coins 19 du plat 5 qui est appliqué sur la face envers 6a (figure 7). Il jette les deux portions excédentaires 18. Il fait pivoter de nouveau le livre 4 de manière à ce que l'autre plat 5' s'applique sur l'autre bande latérale 13' de la feuille protectrice 8. De la main il peut

répartir la feuille de recouvrement 6 sur le premier plat 5 (figure 8). Il ouvre le livre, en faisant pivoter le premier plat 5. Il replie vers l'intérieur dudit plat 5 les trois rabats 16 qui ont été formés à l'occasion des opérations de découpe et il les applique sur la face intérieure du plat 5 (figure 9). L'adhésif sensible à la pression assure donc le collage de la feuille de recouvrement 6 sur toute la surface du dos 4, sur toute la surface extérieure du premier plat 5 et sur la partie de surface intérieure de ce premier plat 5 correspondant aux trois rabats 16. Il lui suffit ensuite de refermer le livre 4 et d'effectuer les opérations illustrées de la figure 6 à la figure 9 pour obtenir le positionnement complet du couvre-livre à l'aide du matériau 1 de l'invention. De préférence il est préférable d'éviter la manipulation immédiate du livre ainsi recouvert et avantageusement de placer une charge sur le livre, mis à plat sur l'un des plats (figure 10) de manière à consolider le collage du couvre-livre sur le livre.

[0024] Si l'on veut avoir une présentation impeccable du couvre-livre, en particulier au niveau des faces intérieures des deux plats 5, 5', il importe que le placement du dos 4 du livre 2 lors du tracé des lignes de repérage 14 soit le plus centré possible tant en largeur qu'en hauteur par rapport à la bande centrale 12 de la feuille protectrice 8. Pour faciliter ce placement ainsi que les découpes, avantageusement la feuille protectrice 8 comporte des lignes de repérage pré-imprimées sur sa face endroit c'est-à-dire celle qui est directement visible par l'utilisateur.

[0025] Sur la figure 11 on a illustré un exemple de réalisation de telles lignes de repérage sur la bande centrale 12.

[0026] Pour faciliter le positionnement en hauteur du dos 4 du livre 2, des lignes de repérage pré-imprimées 21 sont disposées transversalement, parallèles aux deux grands côtés 11 et symétriquement par rapport à l'axe médian EE' perpendiculaire à l'axe DD' . Dans l'exemple illustré on a représenté deux ensembles de sept lignes transversales 21, chaque jeu de deux lignes étant symétrique par rapport audit axe EE' . Chaque jeu peut notamment être d'une couleur d'impression différente. Ainsi il suffit à l'utilisateur lorsqu'il positionne le dos 4 du livre de vérifier que les deux côtés supérieur 15 et inférieur du dos soient disposés selon ou à proximité immédiate et à même distance de deux lignes 21 de même couleur.

[0027] Quant aux lignes de repérage obliques 22 disposées sur la bande centrale 12, elles ont comme seule ambition de donner une direction générale pour aider l'utilisateur, direction générale correspondant à un angle de préférence de 45° , pour la découpe oblique 14.

[0028] Il est de même possible de disposer des lignes de repérage obliques sur la face envers 6a de la feuille de recouvrement 6, montrant la direction des découpes d'angle. L'intérêt d'avoir des découpes d'angle à 45° par rapport aux petits et grands côtés 10, 11 est d'obtenir des rabats 16 qui soient parfaitement juxtaposés comme illustré sur la figure 9.

[0029] L'adhésif sensible à la pression qui est utilisé peut être un adhésif repositionnable, c'est-à-dire un adhésif qui peut être enlevé du support contre lequel il est appliqué, sans détérioration dudit support, après un temps limité, par exemple de quelques minutes. Ce peut être un adhésif enlevable, qui peut être enlevé après un temps beaucoup plus long, de plusieurs années.

[0030] Dans ce dernier cas, on obtient le résultat recherché c'est-à-dire le retrait de la feuille de recouvrement sans altération du livre et sans dépôt de colle sur le livre par la mise en oeuvre sur la face envers de ladite feuille de recouvrement d'une première couche inférieure d'un primaire d'adhérence et d'une seconde couche supérieure d'un adhésif enlevable, ayant une force de pelage (Norme internationale PSTC 1) de préférence inférieure à 5N/25mm (5N/inch). Dans un exemple préféré mais non exhaustif de réalisation, la feuille de recouvrement est en polypropylène coulé non étiré (dénommé couramment « cast ») et sa face envers a subi un traitement du type Corona ou à la flamme pour obtenir une tension de surface supérieure à 44 dynes/cm (44 mN/m). La première couche du primaire d'adhérence est à base de styrène-butadiène ou d'acrylique, d'épaisseur comprise entre 2 et 5 micromètres. La seconde couche d'adhésif est une colle acrylique, d'épaisseur comprise entre 8 et 15 micromètres. Grâce au primaire d'adhérence, l'adhésif reste collé sur la feuille de recouvrement lors du retrait du couvre-livre. C'est la valeur de la force de pelage de la colle de la seconde couche qui confère le caractère enlevable, cette valeur étant cependant tributaire de la surface sur laquelle est collée la feuille de recouvrement; une valeur inférieure à 5N/inch est généralement acceptable pour les livres ayant une couverture en carton rigide et un intérieur de couverture en papier type kraft. Dans certains cas, notamment de couvertures souples, la valeur souhaitable de forces de pelage de l'adhésif de la deuxième couche peut être encore plus faible.

[0031] La dimension du matériau 1 est choisie en fonction du format du livre.

[0032] Dans un exemple précis de réalisation, donné à titre non exhaustif, la largeur totale L était de 500mm, la hauteur h de 350mm, la largeur d de la bande centrale de 60mm et celle des deux bandes latérales de 220mm.

[0033] Le second exemple de réalisation qui est illustré à la figure 12 ne diffère du premier que par le fait que la feuille protectrice 23 du matériau 24 ne comporte qu'une seule découpe 25 qui délimite, dans ladite feuille protectrice 23, deux bandes de largeurs différentes, la première 26 de largeur I_1 pour la couverture d'un premier plat du livre et la seconde bande 27 de largeur I_2 pour la couverture du dos et du second plat du livre.

[0034] Des lignes de repérage transversales et obliques peuvent éventuellement être prévues sur la seconde bande 27, à proximité de la découpe 25 c'est-à-dire sensiblement à l'emplacement où se trouvait la bande centrale dans le premier exemple de réalisation.

[0035] Lors de la mise en oeuvre du matériau 24, il

est procédé comme dans le premier exemple en ce qui concerne les premières étapes de repérage et de découpe. Par contre pour le placement du dos du livre, l'utilisateur découvre la seconde bande 27 soit en relevant ladite bande 27 depuis la découpe 25 pour laisser apparente une zone d'adhésif pour le placement du dos soit en retirant purement et simplement toute la bande 27.

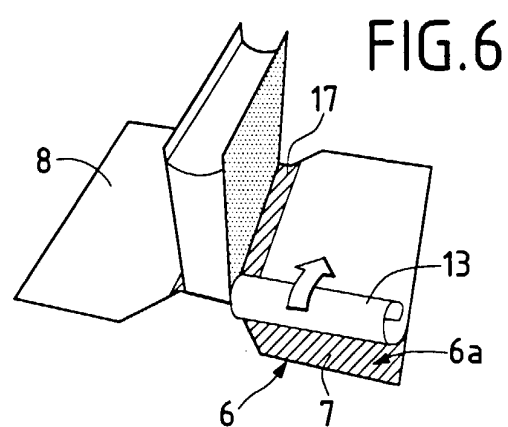
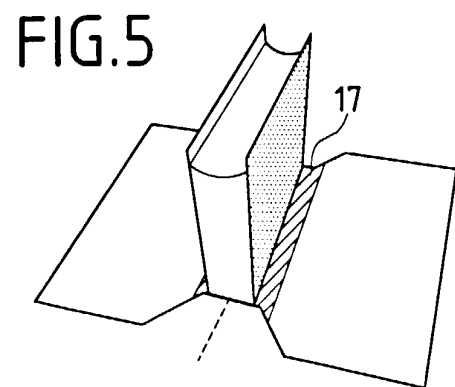
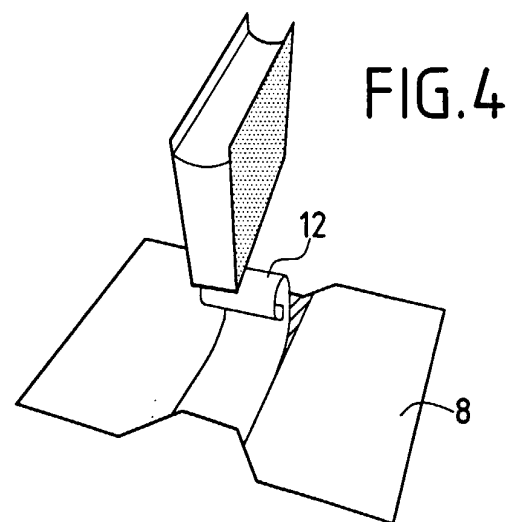
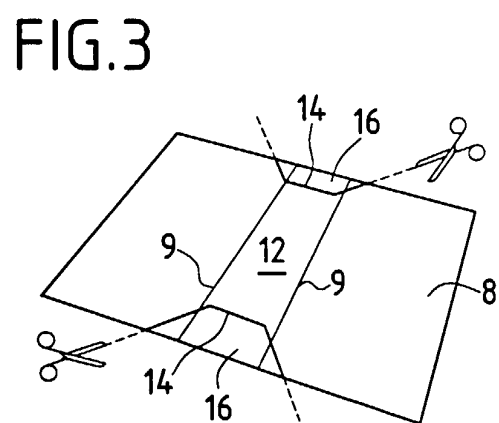
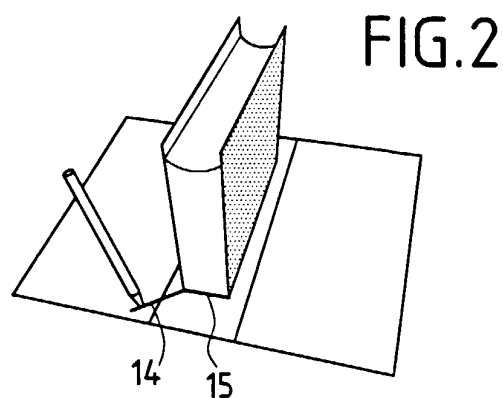
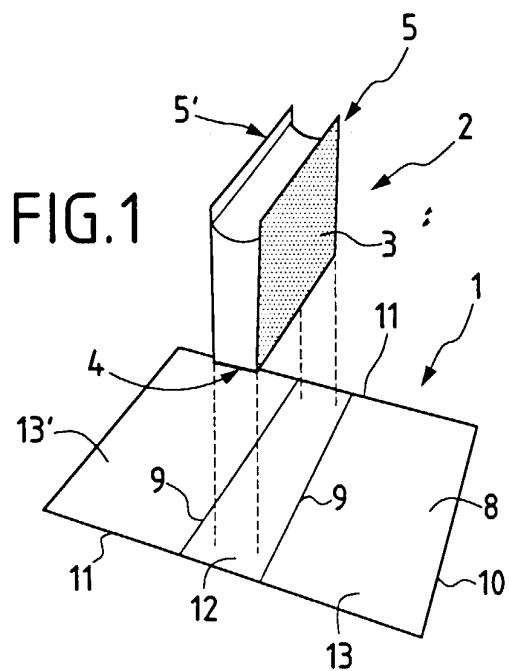
[0036] La présente invention n'est pas limitée aux modes de réalisation qui viennent d'être décrits à titre d'exemples non exhaustifs. En particulier l'adhésif mis en oeuvre n'est pas nécessairement un adhésif sensible à la pression, ce peut être également un adhésif réactivable, notamment à chaud. De plus il n'y a pas obligation absolue à ce que la face envers de la feuille protectrice soit dans un matériau anti-adhérent. En effet le caractère détachable de la feuille protectrice par rapport à la feuille de recouvrement peut être obtenu grâce à une surface ondulée ou gaufrée de la feuille protectrice, en particulier lorsque les feuilles mises en oeuvre sont du type polychlorure de vinyle.

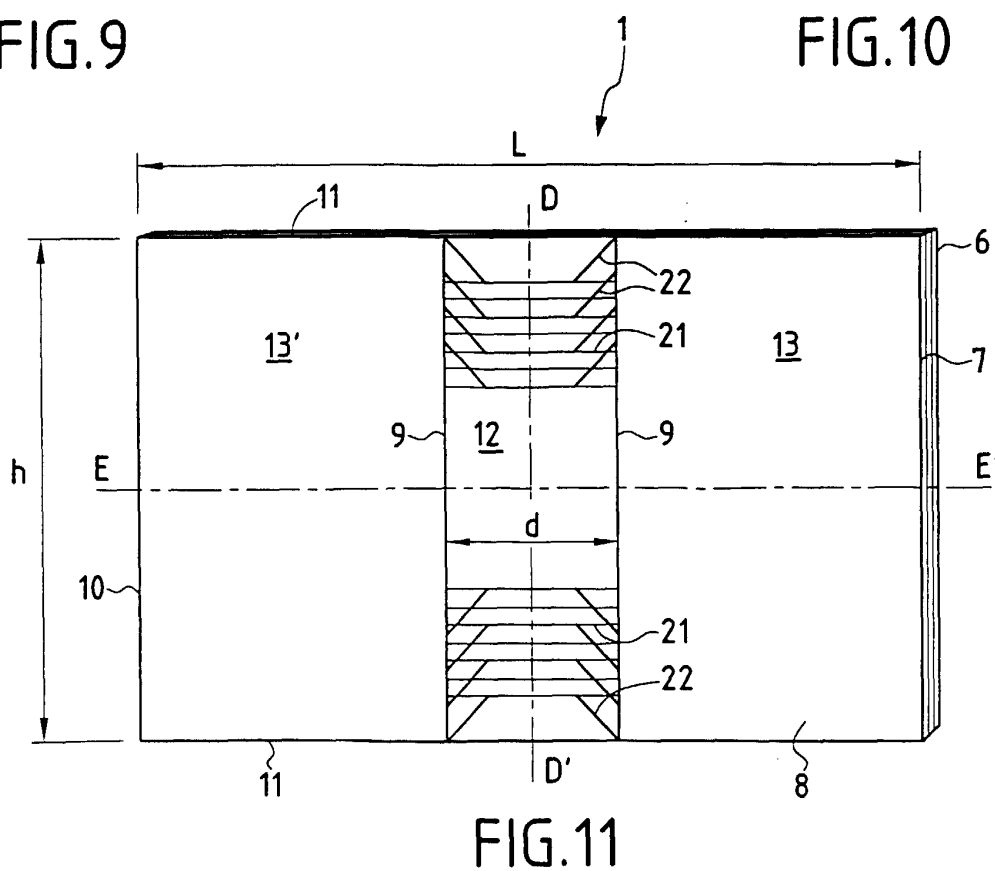
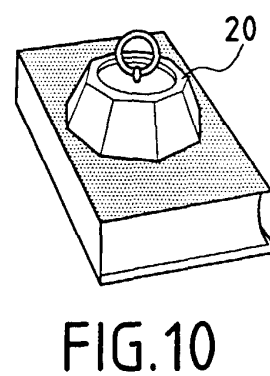
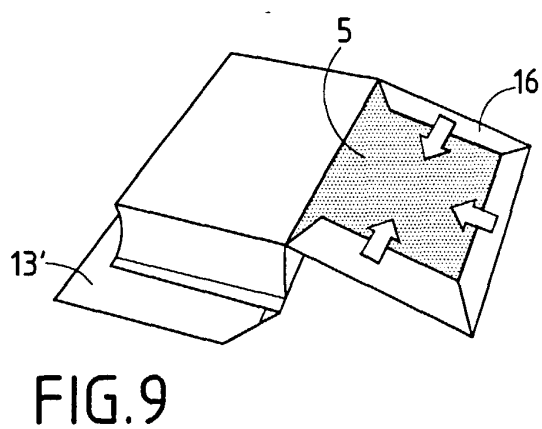
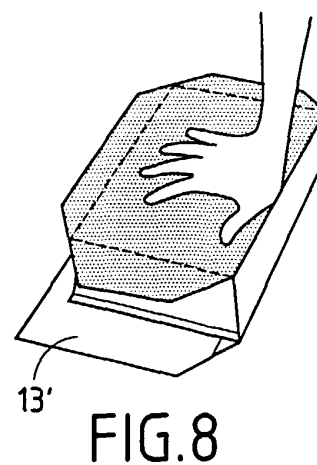
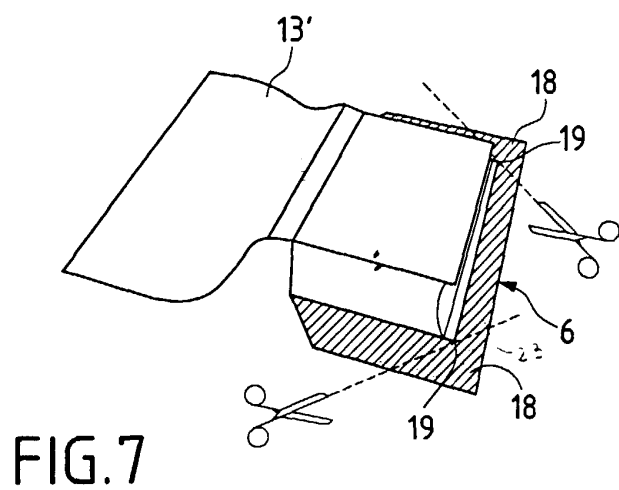
Revendications

1. Matériau pour couvre-livre, de forme sensiblement rectangulaire, constitué par la superposition d'une première feuille (6) dite de recouvrement dont la face envers (6a) est revêtue d'un adhésif (7) et d'une seconde feuille dite protectrice (8), dont la face envers est appliquée, de manière détachable, sur ledit adhésif, caractérisé en ce que la feuille protectrice (8) comporte une seule découpe (9) totale ou partielle, parallèle aux deux côtés opposés (11) du rectangle correspondant à la hauteur du livre à recouvrir, délimitant deux bandes de largeur inégale, la première pour la couverture du dos et d'un plat du livre et la seconde pour la couverture de l'autre plat.
2. Matériau selon la revendication 1 caractérisé en ce que le matériau ayant une largeur totale L, la première bande a une largeur $I_1 = 0,6$ à $0,55$ L et la seconde bande a une largeur $I_2 = 0,4$ à $0,45$ L.
3. Matériau pour couvre-livre, de forme sensiblement rectangulaire, constitué par la superposition d'une première feuille (6) dite de recouvrement dont la face envers (6a) est revêtue d'un adhésif (7) et d'une seconde feuille dite protectrice (8), dont la face envers est appliquée de manière détachable sur ledit adhésif (7), caractérisé en ce que la feuille protectrice (8) comporte uniquement deux découpes (9) totales ou partielles, parallèles aux deux côtés opposés (11) du rectangle correspondant à la hauteur du livre à recouvrir, délimitant trois bandes: deux bandes latérales (13,13') pour la couverture des plats et une bande centrale (12) pour la couverture du dos du livre.

4. Matériau selon la revendication 3 caractérisé en ce qu'ayant une longueur L, la bande centrale (12) a une largeur d qui est comprise entre 0,05 et 0,3L.
5. Matériau selon la revendication 3 caractérisé en ce que L = 500mm et d = 60 mm. 5
6. Matériau selon l'une des revendications 4 et 5 caractérisé en ce que la bande centrale (12) de la feuille protectrice (8) présente des lignes visibles de repérage transversales (21) pour le centrage du dos du livre, en hauteur (22). 10
7. Matériau selon l'une des revendications 4 à 6 caractérisé en ce que la bande centrale (12) de la feuille protectrice (8) présente des lignes visibles de repérage, obliques (22) montrant la direction de la découpe des rabats. 15
8. Matériau selon l'une des revendications 1 à 7 caractérisé en ce que la feuille de recouvrement (6) présente sur sa face envers (6a) des lignes visibles de repérage, obliques (23) montrant la direction des découpes d'angles des rabats. 20
25
9. Matériau selon l'une des revendications 1 à 8 caractérisé en ce que l'adhésif est un adhésif sensible à la pression.
10. Matériau selon la revendication 9 caractérisé en ce que l'adhésif est du type repositionnable. 30
11. Matériau selon la revendication 9 caractérisé en ce que l'adhésif est du type enlevable. 35
12. Matériau selon la revendication 11 caractérisé en ce que la face envers (6a) de la feuille de recouvrement est revêtue d'une première couche inférieure primaire d'adhérence, notamment à base de butadiène-styrène ou d'acrylique, et d'une seconde couche supérieure d'un adhésif sensible à la pression, notamment acrylique, ayant une force de pelage inférieure à 5N/inch (5N/25mm). 40
13. Matériau selon la revendication 12 caractérisé en ce que la feuille de recouvrement est en polypropylène et sa face envers a une tension de surface supérieure à 44dynes/cm (44mN/m). 45
14. Matériau selon l'une des revendications 1 à 8 caractérisé en ce que l'adhésif est un adhésif réactivable. 50

55





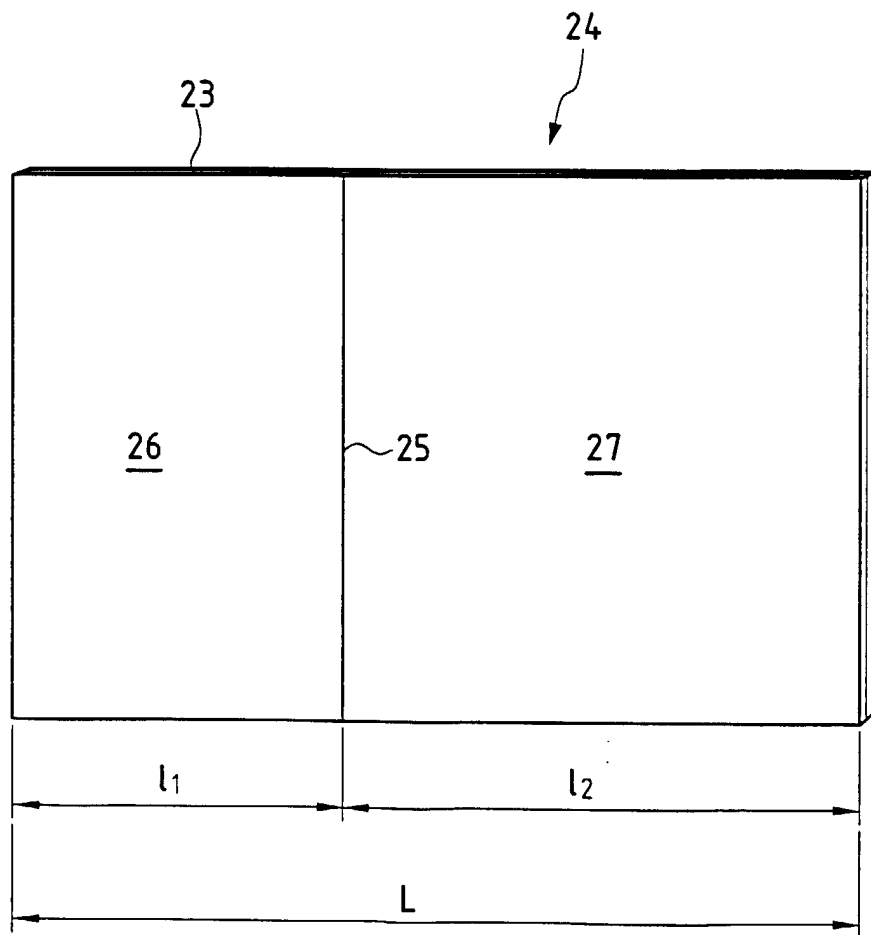


FIG.12



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 49 0015

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Y	GB 2 171 357 A (BINNS) 28 août 1986 (1986-08-28) * page 2, ligne 48 - page 3, ligne 26; figures 1-3 *	1-14	B42D3/04
Y,D	US 3 297 341 A (REED ET AL) 10 janvier 1967 (1967-01-10) * colonne 2, ligne 42 - colonne 6, ligne 29; figures 1-10 *	1-14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			B42D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 13 juillet 2000	Examineur Evans, A
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P4C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 49 0015

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-07-2000

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
GB 2171357	A	28-08-1986	AUCUN	
US 3297341	A	10-01-1967	AUCUN	

EPO FORM P460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82